

# RÈGLEMENTS DES JOURNÉES COMMUNAUTAIRES DE LA FIERTÉ

Vendredi 8  
& Samedi 9  
août 2025

## → JOURNÉES COMMUNAUTAIRES

En plein cœur du Village, sur la rue Sainte-Catherine Est, Fierté Montréal propose deux journées pour découvrir une multitude d'organisations et de groupes communautaires impliqués auprès des communautés 2SLGBTQIA+.

## → SÉANCE D'INFORMATION OBLIGATOIRE

Un·e responsable par groupe devra obligatoirement participer à la réunion virtuelle de séance d'information le lundi 7 juillet 2025 de 15h à 16h30 (HAE). Si pour une raison quelconque vous ne pouvez être présent·e-s, merci de nous en aviser dans les plus brefs délais. La présentation sera principalement en français et la période de question sera bilingue.

## → DATES ET HEURES D'OPÉRATION

Les Journées communautaires auront lieu les vendredi 8 août & samedi 9 août 2025. Elles ouvrent au public à 11h00 et se terminent à 18h00. Les groupes peuvent s'installer à partir de 10h00, doivent avoir terminé le montage du kiosque à 10h45, et ne peuvent rien ranger avant 18h00.

Le matériel mis à disposition par Fierté Montréal sera récupéré à partir de 18h00.

## → KIOSQUES

Les kiosques bénéficient d'un espace de 3 mètres par 3 mètres (10 pieds x 10 pieds) et sont installés sur la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau. Une organisation désirant occuper un espace double ou d'une plus grande superficie doit en faire la demande à Fierté Montréal et acquitter les frais associés.

## → AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Les organisations assument les coûts associés à l'aménagement et la décoration de l'espace utilisé. Les groupes utilisant leur propre tente doivent impérativement se munir de quatre (4) blocs d'ancrages de 10 kg, pour un total de 40 kg, et présenter à l'avance la preuve photo qu'elle a été ignifugée, en conformité avec la norme CAN/ ULC-S109-M «Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables» ou à la norme NFPA-701 «Standard Methods of Fire Tests for Flame-Resistant Textiles and Films».

La preuve d'ignifugeage est tout document attestant que la tente est conforme à l'une de ces deux normes.

Nous acceptons une preuve photo d'ignifugeage qui peut être celle de l'étiquette cousue sur la tente, la facture mentionnant la norme, le certificat d'ignifugeage. Noter que votre tente est susceptible d'être inspectée par le Service de sécurité incendie de Montréal.

Fierté Montréal encourage tous les groupes à décorer leur kiosque aux couleurs de leur organisme. Aucune décoration ne doit endommager le matériel mis à disposition par Fierté Montréal. Vous pouvez prévoir du ruban adhésif transparent, des attaches autobloquantes ou bien des pinces à attache pour vos décorations. Tout matériel appartenant à Fierté Montréal qui aura été endommagé ou brisé sera facturé.

Il est permis de diffuser de la musique d'ambiance à votre kiosque. Il est toutefois important d'en aviser Fierté Montréal via le formulaire d'inscription aux Journées communautaires pour assurer la cohabitation harmonieuse le jour de l'événement.

À cet effet, Fierté Montréal se réserve le droit de moduler à la baisse le bruit émis par les personnes participantes. Toute animation à l'extérieur du périmètre prévu (3 mètres x 3 mètres) doit être approuvée à l'avance par Fierté Montréal.

## —→ ÉLECTRICITÉ

Fierté Montréal ne fournit pas d'électricité aux groupes participants. Après l'attribution de l'emplacement des kiosques par Fierté Montréal, il est de la responsabilité du groupe qui le souhaite d'établir une entente avec un commerce avoisinant afin d'obtenir de l'électricité. S'il y a collaboration avec un commerce pour un branchement électrique à proximité, le fil d'alimentation doit passer à l'arrière de la tente et donc ne pas traverser la rue Sainte-Catherine Est. Tout fil devra être collé au sol avec du ruban adhésif ou être recouvert d'un tapis passe-fil.

## —→ ÉCORESPONSABILITÉ

Fierté Montréal s'est fixé plusieurs objectifs de réduction des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures écoresponsables s'appliquant aux Journées communautaires sont:

- Politique zéro déchet: chaque groupe participant est responsable de tenir son espace propre. Fierté Montréal ne distribue aucune bouteille d'eau. Fierté Montréal met à disposition des sacs (déchet et recyclage) pour chaque kiosque.
- La distribution excessive de matériel non-recyclable ou non-compostable ainsi que la distribution de matériel suremballé est interdite. Cela inclut, entre autres, les emballages de plastique et les objets promotionnels contenus dans des emballages individuels.
- Le non-respect de ces réglementations peut compromettre une future participation du groupe au Festival.

## —→ LEVÉE DE FONDS

Les activités de levée de fonds sont permises sur le site. Il est possible, sur approbation préalable de Fierté Montréal, d'échanger des produits promotionnels de l'organisme communautaire contre des dons monétaires permettant de recueillir des fonds pour leur organisation.

## —→ COMMERCIALISATION

Aucune autre activité commerciale n'est permise sur le site des Journées communautaires puisqu'aucun permis de vente n'est délivré pour ces événements. Fierté Montréal se réserve le droit de refuser l'échange de certains articles qui ne correspondraient pas à une levée de fonds communautaire ou de refuser certains articles pour des motifs de concurrence avec certains commerces avoisinants ou partenaires de Fierté Montréal. Il est obligatoire d'aviser au préalable Fierté Montréal.

## —→ POLITIQUE ALIMENTAIRE

Toute nourriture distribuée à des fins de levées de fonds doit faire l'objet d'un accord préalable avec Fierté Montréal.

- Alcool – Aucune boisson alcoolisée ne pourra être vendue ou distribuée.
- BBQ, machine à maïs soufflé ou four à gaz – Pour des raisons de sécurité, aucun équipement de cuisson ne sera autorisé et, par conséquent, impossible de cuire sur place de la nourriture.
- Allergènes – Les groupes ont l'obligation d'avertir de toute présence d'allergènes.

## —→ COMMANDITAIRES

Il sera possible aux participant-e-s d'offrir une visibilité à leurs commanditaires, sous condition préalable d'un accord formel avec Fierté Montréal. Cet accord doit être préétabli avec Fierté Montréal.

## —→ DISTRIBUTION DE CONDOMS

Fierté Montréal a accordé une exclusivité à la marque Trojan. Tous les condoms externes distribués lors des Journées

communautaires devront être de cette marque. Vous pouvez contacter Fierté Montréal si votre groupe souhaite obtenir gratuitement des condoms externes de marque Trojan à distribuer.

## ————→ SÉCURITÉ ET NON-RESPONSABILITÉ EN CAS DE BRIS OU DE VOL

Fierté Montréal ne pourra être tenue responsable de tout vol ou bris de matériel survenu dans le cadre des Journées communautaires. Il est de la responsabilité des exposant-e-s d'assurer la surveillance de leur kiosque en tout temps. Fierté Montréal ne garantit aucune surveillance de nuit. Tout matériel appartenant à Fierté Montréal qui aura été endommagé ou brisé pourra être facturé aux groupes fautifs.

## ————→ SANTÉ PUBLIQUE

Nous nous conformons aux recommandations de la Direction régionale de santé publique. En cas de nouvelles mesures sanitaires applicables lors de l'événement (smog, COVID-19, mpox, etc.), un courriel sera envoyé à la personne-contact figurant au formulaire d'inscription.

## ————→ ALCOOL ET DROGUES

La consommation de boisson alcoolisée et de drogue est strictement interdite sur le territoire public des Journées communautaires, incluant la rue, les tentes et les débarcadères.

## ————→ POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION

Toute personne participant aux activités de Fierté Montréal doit agir conformément à la politique de prévention du harcèlement et de non-discrimination suivante :

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminée à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organisations véhiculant des propos haineux, racistes, belliqueux, xénophobes, homophobes, lesbophobes, transphobes ou sérophobes seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

## ————→ POLITIQUE D'ANNULATION

Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription aux Journées communautaires. Si vous deviez toutefois vous désister, nous vous demandons de nous en faire part dans les meilleurs délais. Un report d'inscription à l'édition suivante peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

## ————→ EN CAS DE FORCE MAJEURE

Fierté Montréal, son conseil d'administration, sa direction générale, ses employé-e-s et ses bénévoles ne pourront être poursuivi-e-s en dommages ou autrement dans le cas du non-respect des clauses de ces règlements, en tout ou en

partie, causé directement ou indirectement par ou à la suite d'incendie, de tempête, d'inondation, de guerre, de rébellion, d'insurrection, d'émeute, d'agitation populaire, de grève, de conflit ouvrier, de pénurie de combustible, d'accident ou dans tout autre cas fortuit ou de force majeure qui pourrait échapper à l'autorité de Fierté Montréal, que ces causes ressemblent ou pas à celles énumérées plus haut. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas ci-haut mentionnés, mais un report d'inscription à l'édition suivante peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

## → APPROBATION

Toute participation aux Journées communautaires est conditionnelle à l'approbation de Fierté Montréal. Le fait de déposer une demande d'inscription en ligne ne doit pas être considéré comme une obligation pour Fierté Montréal d'accepter la demande de participation. Après analyse de la demande par Fierté Montréal, le groupe participant sera informé par voie électronique de son acceptation aux Journées communautaires.